



RAPPORT DU TRESORIER

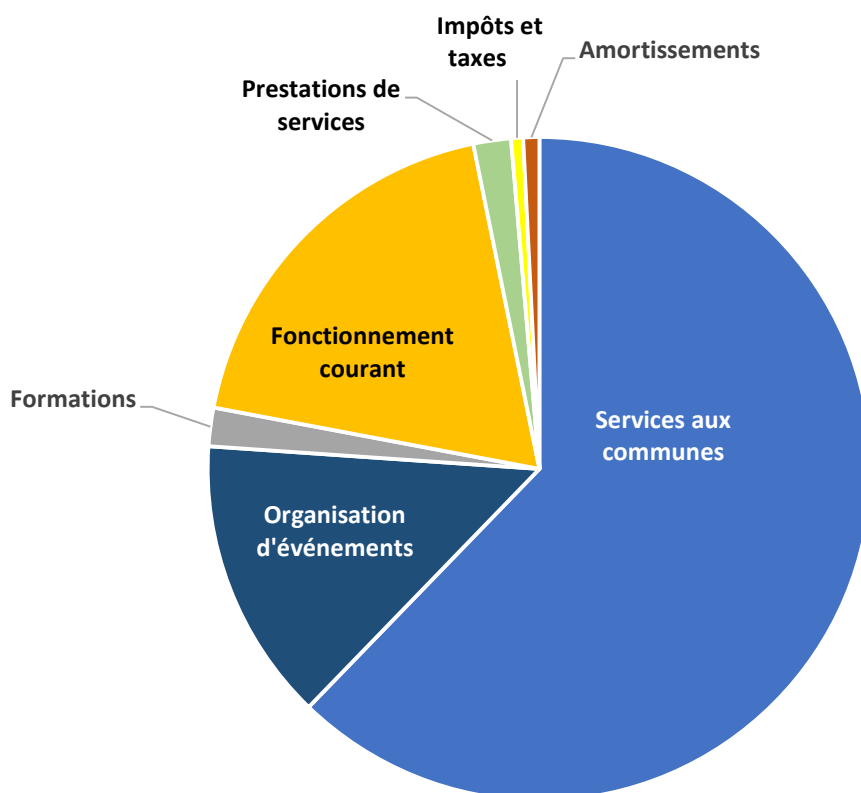
Janvier à décembre 2025

COMPTES ANNUELS 2025

➤ Le bilan des charges 2025

Le total des charges relatives à la gestion courante de l'association s'élève en 2025 à 396 880 €, contre 436 037 € en 2024.

CHARGES 2025	MONTANT 2024	%	MONTANT 2025	%
Services aux communes	240 105 €	55,07	247 017 €	62,24
Organisation d'événements	70 481 €	16,16	54 956 €	13,85
Formations	23 184 €	5,32	7 444 €	1,88
Fonctionnement courant	77 644 €	17,81	74 733 €	18,83
Prestations de services	5 898 €	1,35	7 321 €	1,84
Amortissements	13 554 €	3,11	2 298 €	0,58
Impôts et taxes	5 171 €	1,19	3 111 €	0,78
TOTAUX	436 037 €	100	396 880 €	100



A noter principalement une réduction significative des frais de fonctionnement général de l'association (-32 000 €) qui s'explique notamment par :

- une diminution des charges liées à l'organisation d'événements grâce à la maîtrise des dépenses nécessaires à l'organisation du Congrès départemental (-11 000 €) ;
- la baisse du volume des formations à l'occasion de la dernière année de mandat. Elle a pour répercussions une baisse des honoraires des formateurs ainsi qu'une diminution des coûts de reprographie soit -13 000 €. Le nombre des réunions d'information a quant à lui doublé et ainsi permis aux élus de continuer à s'informer sur les thématiques d'actualité ;
- une baisse importante des amortissements en raison de la fin du financement des applications IntraMuros et Maires41, visant à accompagner les adhérents dans la transformation numérique des collectivités et l'évolution des outils de communication.

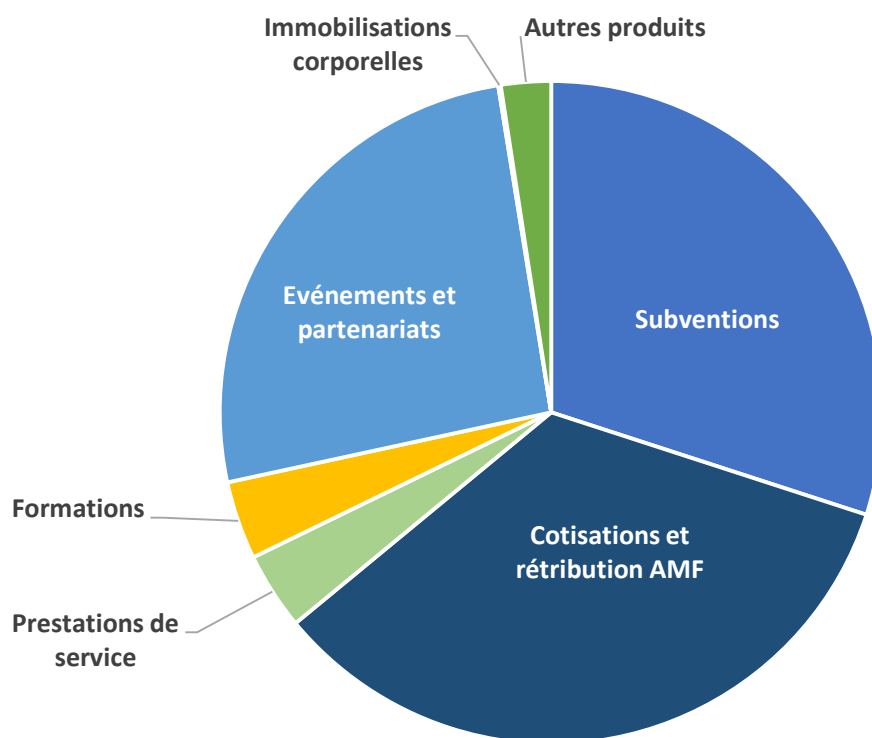
➤ Le bilan des produits 2025

Le total des produits liés à la gestion courante de l'association s'élève en 2025 à 380 069 €, contre 463 203 € en 2024.

Le résultat relatif au fonctionnement courant de l'association pour 2025 affiche donc un déficit de 16 811 €.

Remarque : A compter du 1^{er} janvier 2025, la présentation des comptes est modifiée avec une disparition du compte des transferts de charges et une comptabilisation différente des recettes afférentes. En effet, en raison de l'application du nouveau plan comptable, les comptes 791 (transfert de charge) n'existent plus et ont été remplacés par les comptes 708 (prestation de service), entraînant une modification significative du traitement fiscal de certaines opérations, notamment celles liées aux remboursements et refacturations.

PRODUITS 2025	MONTANT 2024	%	MONTANT 2025	%
Subventions	177 500 €	38,32	114 040 €	30,01
Cotisations et rétribution AMF	103 197 €	22,28	129 289 €	34,02
Prestations de service	8 897 €	1,92	14 322 €	3,77
Formations	56 775 €	12,26	14 504 €	3,82
Evénements et partenariats	96 695 €	20,88	98 176 €	25,83
Immobilisations corporelles / Quote part subventions virées	7 698 €	1,66	482 €	0,13
Autres produits	12 441 €	2,69	9 256 €	2,44
TOTAUX	463 203 €	100	380 069 €	100
RESULTAT	27 166 €		-16 811 €	



L'analyse des produits 2025 fait apparaître :

- une baisse significative de la subvention attribuée par le Conseil départemental à hauteur de - 63 500 € en raison du contexte financier qui impacte les départements ;
- un nombre réduit de formations en 2025 à l'occasion de la dernière année de mandat qui a généré une baisse importante des recettes. Le nombre des réunions d'information a quant à lui doublé ; les frais occasionnés pour l'accueil des élus ont fait l'objet d'une aide financière de Mairie2000.
- une diminution de la quote part des subventions virées en raison de l'arrêt de l'aide France Relance attribuée pour le financement des deux applications IntraMuros et Maires41.

Certaines recettes appellent les commentaires suivants :

- après 9 années sans augmentation, les cotisations départementales ont été réévaluées et génèrent des recettes supplémentaires ;
- pour la 3ème et dernière année, l'AMF a versé une aide pour la création du 4ème poste administratif, à hauteur de 6 650 € ;
- la convention de prestation de service avec l'Association des Maires de la Loire relative à du conseil juridique a été renouvelée en 2025 pour un montant annuel de 5 608 €.